

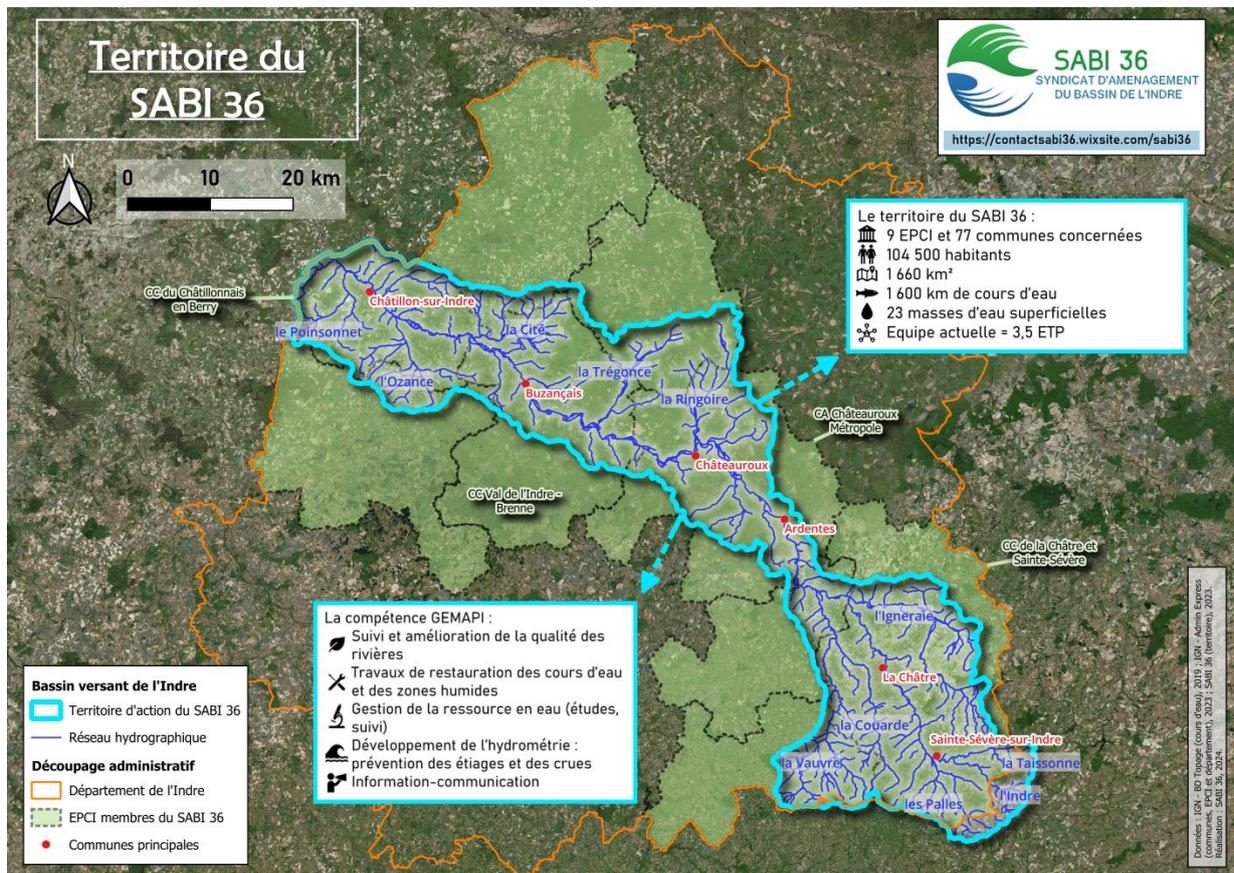
Signature du contrat territorial milieux aquatiques 2024-2026

Dossier de presse

- **Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre 36 – SABI 36**

Etablissement public, le SABI 36 assure l'exercice de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (dite GEMAPI) sur la partie amont (36) du bassin versant de la rivière Indre : 1660 km², 1600 km de cours d'eau, représentant 9 EPCI membres, 77 communes et environ 100 000 habitants.

Administré par une assemblée de 27 élus issus de ses 9 collectivités membres, il porte plusieurs actions en lien avec son domaine de responsabilité : étude sur la gestion de la ressource en eau, développement de l'hydrométrie (suivi étiage et crue), information – communication, suivi de la qualité des rivières et travaux restauration des milieux aquatiques. Site internet : <https://contactsabi36.wixsite.com/sabi36>



- **Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques**

Composantes majeures de nos paysages, les rivières doivent aujourd'hui satisfaire à des objectifs de restauration fixés par différentes politiques en vue de garantir leur bon état.

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) est l'outil financier proposé par l'Agence de l'eau Loire - Bretagne aux acteurs locaux en vue de restaurer les milieux aquatiques, notamment dans le cadre de la compétence GEMAPI. Il repose sur un **plan d'actions pluriannuel à l'échelle du bassin versant**, visant à réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des cours d'eau.

Une structure porteuse, souvent un syndicat de rivière, assure le pilotage nécessaire au montage et à la mise en œuvre du projet. Les acteurs du territoire sont associés au travers un **comité de pilotage** constitué d'élus, des services de l'Etat, d'associations d'usagers (Chambre d'agriculture, Fédération de pêche, propriétaires riverains, Indre Nature), ou d'autres partenaires techniques et financiers comme l'Agence de l'Eau Loire - Bretagne, la Région Centre Val de Loire, et l'Office Français pour la Biodiversité.

A l'issue d'un **diagnostic** des cours d'eau du territoire et de l'élaboration d'une **stratégie d'intervention** validée par le comité de pilotage, le SABI va mettre en œuvre son premier programme sur la période **2024-2026** afin d'améliorer l'état écologique de l'Indre et de plusieurs affluents : La Taissonne, L'Igneraie, la Vauvre, le Montet, la Ringoire, La Trégonce, la Cité, Le Poinsonnet, et la Fontaine de Saint-Flovier.

Les principales actions concernent **des travaux** de restauration de la morphologie du lit, de mise en défens des berges, de restauration de la continuité écologique, **le suivi de la qualité de l'eau**, **l'acquisition de connaissances** sur le fonctionnement hydrologique du bassin (variation des débits, cycle de l'eau...), sans oublier un volet **communication** et **l'animation** assurée par une équipe de techniciens : préparation et suivi des travaux, concertation avec les riverains, participation aux études et au suivi du milieu.

Parallèlement, en partenariat avec l'Etablissement Public Loire et les structures GEMAPI du département 37, le SABI est à l'initiative du lancement d'une analyse dite HMUC (Hydrologie-Milieu-Usages-Climat) en vue de définir un partage de la ressource entre le milieu naturel et les différents usages de l'eau dans un contexte d'évolution du climat.

Le **montant prévisionnel** du contrat 2024-2026 au bénéfice du territoire s'élève à **3 310 491 €**, réparti entre :

- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 1 742 020 €
- La Région Centre Val-de-Loire : 511 676 €
- Le Fonds Européen de Développement Régional : 129 000 €
- Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre 36 : 927 795 €

- **Cérémonie de signature du 04 octobre 2024**

La signature officielle du contrat se déroulera en présence des partenaires financiers, des élus du syndicat et des membres du comité de pilotage.

10h30 :

Accueil

10h45 :

Introduction de Monsieur **Christophe VANDAELE**, Président du SABI 36

10h55 :

Présentation du syndicat et des actions du Contrat Territorial

11h15 :

Intervention de Monsieur **Bertrand DUGRAIN**,
Directeur de la Délégation Centre Loire de l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne

Intervention de Monsieur **Jean-François BRIDET**,
Vice-Président du Conseil Régional Centre – Val de Loire délégué à la Biodiversité, aux Parcs Naturels Régionaux, à la Loire et rivières, à l'eau, à l'air et à la condition animale.

Intervention de Monsieur **Christophe VANDAELE**,
Président du SABI 36

11h45 :

Signature du Contrat Territorial 2024-2026

12h00 :

Vin d'honneur

Contact SABI 36 :

02 54 29 84 56

07 86 12 43 74

henry.zinck.sabi36@gmail.com